

Photographes : percevoir vos droits d'auteur à l'étranger

Par Agnès Defaux, directrice juridique de la SAIF

La CISAC et les sociétés d'auteur sœurs

Les sociétés d'auteur du monde entier sont organisées en réseau. La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs a été créée en 1926 et regroupe, à ce jour, 239 sociétés membres dans 123 pays des cinq grands répertoires : musique, audiovisuel, arts plastiques, graphiques et photographiques, spectacle vivant, littérature.

Les sociétés travaillent par répertoire. Il existe une quarantaine de sociétés intervenant dans le secteur des arts visuels. Ce sont des sociétés gérant ce seul répertoire, comme en France, ou des sociétés multi-répertoires lorsqu'elles gèrent plusieurs répertoires.

Dans le cadre de la CISAC, sont organisés des échanges d'informations, des groupes de travail sur le droit d'auteur, la perception, la répartition, des échanges de données...etc. Pour tisser leur réseau, les sociétés signent entre elles des contrats de représentation unilatéraux ou réciproques sur un territoire donné. Ainsi, la SAIF a signé près de 30 contrats de représentation et d'autres sont en cours de négociation.

Par ces contrats, la SAIF donne mandat à la société sœur de percevoir et lui répartir les droits d'auteurs de ses auteurs membres selon les droits que chaque auteur lui a confiés : rémunérations au titre de la copie privée, du droit de prêt et location, de la reprographie, utilisations scolaires, droit de suite, diffusions TV et Internet, droit de reproduction...etc. Par exemple, en Allemagne, la SAIF a un accord avec la société allemande Bild-Kunst et perçoit régulièrement des sommes pour ses membres pour des droits individuels et collectifs.

Les sociétés sœurs n'entrent pas en contact avec les auteurs des autres sociétés. La société dans laquelle l'auteur adhère reste sa société d'auteur avec un lien privilégié. Et d'ailleurs on emploie le terme auteur sociétaire (membre) et auteur représenté pour les auteurs des autres sociétés.

Ainsi, lorsqu'un photographe adhère à la SAIF, il confie ses droits pour le monde entier, sauf volonté contraire. Les sociétés avec lesquelles la SAIF a des accords représentent alors automatiquement cet auteur sur leur territoire, dans les conditions et selon les limites fixées par l'auteur lors de son adhésion.

Sur les territoires où il n'y pas encore de sociétés d'auteurs ou sur les territoires sur laquelle la SAIF n'a pas encore d'accord, la SAIF intervient directement.

Le force de ce maillage territorial est une meilleure effectivité et efficacité de la gestion des droit d'auteur avec du personnel spécialiste des usages et de la législation du pays.

Perceptions par les photographes de droits d'auteur à l'étranger

Un auteur est automatiquement représenté dans le monde entier directement par la SAIF ou indirectement par ses sociétés sœurs.

Par le biais des accords de représentation, les auteurs membres de la SAIF vont pouvoir percevoir des rémunérations au titre de leurs droits individuels et au titre des droits collectifs dans les pays où ces droits et rémunérations existent : c'est-à-dire dans quasiment tous les pays de l'Union Européenne, la Norvège, la Suisse et au Québec. Les photographes pourront également percevoir du droit de suite dans les pays où il existe. Pour ceux qui généralement continuent à gérer leurs exploitations et ne confient que le strict minimum à la SAIF (droit collectifs, audiovisuels et numériques), la SAIF comme les sociétés sœurs n'auront pas les informations sur les exploitations réalisées par le photographe.

Les auteurs doivent donc déclarer leurs diffusions chaque année sur les bordereaux étrangers, disponible sur le site internet.

Si l'auteur s'installe définitivement dans un autre pays, selon ce pays il peut avoir un intérêt à adhérer dans la société de ce pays pour ce seul territoire afin d'avoir un lien privilégié dans le nouveau pays de résidence tout en restant à la SAIF. Enfin, un photographe peut trouver utile de confier tous ses droits à la SAIF dans certains pays où il ne parvient pas gérer ses exploitations seuls.